

Réseau linguistique Paris-Saclay

Proposition de fonctionnement de la commission de suivi des parcours (soumise à la réunion du 10/03/2022)

Objectif recherché

Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante de personnes rencontrant des difficultés linguistiques.

Ceci grâce à

- Une construction cohérente de parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes requérant un renforcement de leurs compétences linguistiques
- Une collaboration accrue entre acteurs avec des champs d'action complémentaires

Résultats attendus

- Les personnes en accompagnement social et professionnel, présentant des difficultés linguistiques, bénéficient d'une formation linguistique adaptée à leur situation (en organisme de formation ou association de proximité) leur permettant de progresser dans la levée de ce frein
- Les personnes en formation linguistique à visée sociale (auprès d'associations de proximité), souhaitant trouver un emploi, intègrent les dispositifs de droit commun pour progresser dans la langue et/ou accèdent à un accompagnement socioprofessionnel adapté.
- Les personnes bénéficiant de formations linguistiques de droit commun accèdent à un accompagnement socioprofessionnel correspondant à leurs besoins et peuvent être suivies par des associations de proximité pour poursuivre leur acquisition de la langue.

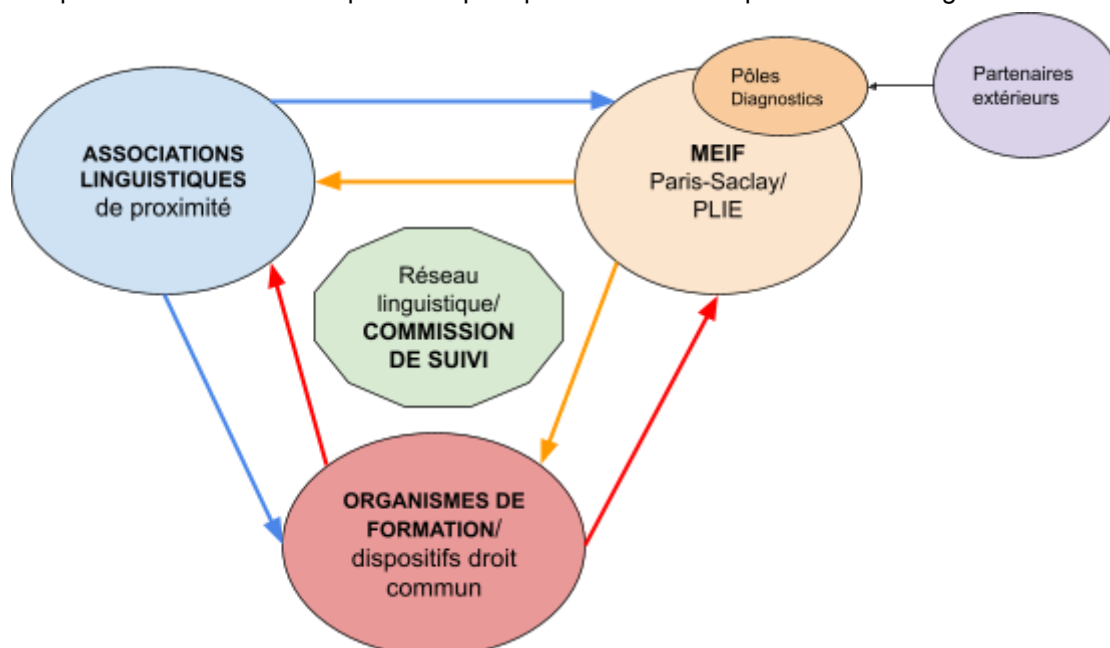


Schéma de fonctionnement de la commission de suivi des parcours

Modalités de fonctionnement

La commission de suivi des parcours se réunit **mensuellement**, le **2ème jeudi** du mois, à 9h30.
Réunion en visioconférence d'une durée maximale d'1h30

Membres

La commission rassemble un **représentant opérationnel** de chacune des structures prescriptrices du territoire œuvrant dans les champs social, professionnel et linguistique.

1 référent Pôle Emploi; 1 référent Cap Emploi
1 référent mission locale; 1 référent MEIF; référent SIAE
1 référent OF; associations de proximité
1 référent MDS

Processus - personnes à orienter

→ **Les représentants des structures sont en charge de faire le point sur les orientations à réaliser au sein de leur structure:**

- ◆ Les OF identifient les personnes en parcours à orienter vers des associations de proximité et/ ou vers un acteur de l'emploi (SPE; MEIF; IAE) et pour lesquelles l'intervention de la commission est nécessaire.
- ◆ Les associations linguistiques de proximité identifient des personnes à orienter vers des dispositifs de droit commun et/ ou vers un acteur de l'emploi.
- ◆ Les acteurs de l'emploi identifient les personnes à orienter vers les associations de proximité ou vers les OF et pour lesquelles il est nécessaire d'en discuter en commission
- ◆ Les acteurs sociaux identifient les personnes à orienter vers les acteurs linguistiques et/ ou acteurs de l'emploi

→ **Les représentants des structures communiquent la liste de ces personnes** à la coordinatrice linguistique 1 semaine avant la réunion

→ **La coordinatrice linguistique:**

- ◆ Consolide la liste des personnes à présenter à la commission
- ◆ Convoque les partenaires correspondant

→ Au cours de la commission, **les partenaires s'entendent sur l'orientation des personnes** de la liste. La coordinatrice prépare un compte-rendu.

Processus - suivi des orientations faites

- Lors de la commission, les partenaires font le point sur les entrées en formation ou accompagnement effectives des personnes orientées.
- La coordinatrice met le fichier de suivi à jour.
- La coordinatrice contacte par mail les partenaires non présents à la commission pour réaliser ce suivi.